

AVIS PUBLIC

**Changement au calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal
de la Ville de Charlemagne pour l'année 2022**

Avis public est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Charlemagne tenue le 5 juillet 2022, il fut adopté la résolution numéro 22-07-172 visant à reporter les dates des séances ordinaires du Conseil de ville suivantes:

Dates :	6 septembre 2022	reportée au 13 septembre 2022
	4 octobre 2022	reportée au 11 octobre 2022
	1 novembre 2022	reportée au 8 novembre 2022
	6 décembre 2022	reportée au 13 décembre 2022

Donné à Charlemagne, ce 6 juillet 2022



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 6 juillet 2022, et que j’ai affiché l’avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l’hôtel de ville à l’endroit réservé à cette fin, le 6 juillet 2022.



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière